Une condamnation à mort

Evreux, 23 janvier. — Maitayer, l'assassin de M. Laine d'Aubevoye, a été condamné à mort par la cour d'assises de l'Eure.

Election d'un conseiller général

Lyon, 23 janvier. — Voici les résultats complets de l'élection d'un conseiller général du canton de Condrieux.

Inscrits, 2714. Votants 1804; M. Genet, opportuniste, élu; M. Harleduin, droite, 757 voix. Divers 84.

La question sucrière

Bruxelles, 23 janvier. — Le baron Worms, délégué du gouvernement anglais pour négocier avec le gouvernement belge au sujet de la question sucrière, a été reçu aujourd'hui par le roi.

La question de la Pologne

Nous recevons de notre correspondant particulier de Genève, la dépêche suivante :

Genève, 23 janvier. — En Pologne, on est convaincu que l'Allemagne soudoie des agents provocateurs qui répandent des proclamations à la révolte, excitant les populations à se soulever en cas de guerre. De sévères mesures de répression sont prises.

A Genève, l'anniversaire de l'indépendance de la Pologne a été l'occasion, de la part des Russes réfugiés, d'une véritable manifestation révolutionnaire contre le czar.

Le colonel Milkowski, qui présidait, a signalé que, aujourd'hui, c'est la Prusse qui paraît vouloir mettre en avant la question de la Pologne. Plusieurs lettres émanant de Polonais, réfugiées à Paris et Lyon, ont été lues.

Le docteur Laskowski, professeur à l'Université de Genève et l'avocat Genevois Fazy, ont prédit la prochaine délivrance de la Pologne.

Ces manifestations font malheureusement le jeu politique des Allemands.

La Russie et la Roumanie

Londres, 23 janvier. — Le bruit court que la légation russe à Bucharest a rompu ses relations avec le gouvernement roumain, à la suite de divers incidents, notamment l'arrestation récente d'un fonctionnaire de la légation; mais ce bruit mérite confirmation.

L'exposition vaticane

Rome, 23 janvier. — L'exposition vaticane a été officiellement ouverte au public.

Il est inexact que la mission du duc de Norfolk ait échoué.

L'état de Louise Michel s'aggrave

Paris, 23 janvier, 11 h. 49. — L'état de Louise Michel s'est, dit-on, empiré subitement. On prévoit une issue fatale.

Paris, 24 janvier, 12 heures 20. — Louise Michel sera transportée demain à Beaujon, où elle sera visitée par le chirurgien Poggi.

Un article additionnel à la loi des finances

Paris, 23 janvier. — M. Camille Dreyfus a déposé sur le bureau de la Chambre un article additionnel à la loi des finances, tendant à la suppression des trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers et receveurs généraux de la Seine.

Dans chaque arrondissement le directeur des contributions directes prendra le titre de receveur des contributions et de la trésorerie. Il représentera l'Etat, le département et la commune auprès de la Banque de France.

Le gouvernement est autorisé à conférer à la Banque de France le service de la caisse de l'Etat. La Banque serait dès lors considéré comme le comptable de l'Etat.

Réunion du conseil d'hygiène de France

Paris, 23 janvier. — Le conseil d'hygiène de France s'est réuni ce matin au ministère du commerce, sous la présidence du docteur Brouardel.

Il a discuté les conditions d'introduction en France de viandes abattues d'origine étrangère.

Le conseil a décidé ce matin, sur le rapport de M. le docteur Charrin, qu'il n'y avait pas lieu d'exiger la présentation des viscères avec les quartiers de viande pour l'espèce ovine. Cette obligation existera au contraire pour l'espèce bovine. Toutefois les filets et aloyaux seront exempts de cette condition.

Ensuite le conseil a discuté la question des mesures à prendre pour empêcher l'emploi des couleurs dangereuses dans la fabrication des jouets d'enfants.

Le conseil a émis le vœu que le garde des sceaux poursuivit, non les détaillants, mais les fabricants, au point de vue de l'efficacité de la répression.

La laïcisation à Paris

Paris, 23 janvier. — La laïcisation de l'hôpital la Charité est un fait accompli depuis ce matin. Malgré les nombreuses démarches faites par les médecins et les chirgiens dans le but de garder les Sœurs Augustines, l'Administration de l'Assistance publique a donné suite au vote du conseil municipal.

Hier, dans l'après-midi, les Sœurs ont reçu, rue Jacob, un très grand nombre de visites.

Ce matin, dès cinq heures, on remarquait dans la rue Jacob des groupes de curieux qui attendaient le départ des Sœurs, annoncé pour six heures. La préfecture de police avait même organisé un service spécial ; mais hâtons-nous de dire que tout s'est passé sans incident.

Dans l'assistance, on a surtout remarqué un groupe d'étudiants du cercle catholique du Luxembourg, qui a fait remettre à la supérieure une carte ainsi libellée :

« Les membres du cercle catholique du Luxembourg présentent leurs respects à la supérieure des sœurs Augustines, chassées de l'hôpital de la Charité. »

A huit heures, sept voitures de la Compagnie générale ont conduit les vingt-deux Sœurs qui quittent l'hôpital à l'Hôtel-Dieu. Les saintes filles portaient toutes à la main un bouquet de lilas blancs offert par les malades. A la vue des voitures, les curieux ont respectueusement salué les expulsées.

Un haut fonctionnaire de l'Assistance publique a immédiatement installé les quarante-deux nouvelles infirmières laïques.

La laïcisation des hôpitaux de Saint-Louis et de l'Hôtel-Dieu est annoncée pour le mois prochain.

Les travaux militaires en Alsace-Lorraine

Strabourg, 23 janvier. — Les autorités militaires n'ont pas renoncé à construire un camp retranché dans la forêt d'Hayenau, dans la direction de Lauterbourg.

On va commencer par construire trois grandes redoutes sur les hauteurs qui s'élèvent un peu à l'ouest de la forêt et qui dominent une partie du col de Saverne.

D'importantes commandes de matériaux de baraquements militaires en fer et en bois ont été faites à Magdebourg et dans la Forêt-Noire.

Ces travaux seront terminés vers la fin de mars au plus tard.

D'après l'*Observateur badois*, « l'état-major, dans le cas de guerre, concentrera environ 180,000 hommes sur ce point, le troisième jour qui suivra le décret de mobilisation ».

Mort du sculpteur Truphême

Paris, 23 janvier. — On annonce la mort de François Truphême, sculpteur de talent, dont les œuvres étaient fort appréciées.

Il obtint la médaille de 3e classe au Salon de 1859 et deux autres récompenses en 1861 et 1862. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1880.

Elève de Bonnassieux, il avait envoyé depuis 1840, époque à laquelle il vint à Paris, chaque année une œuvre nouvelle au Salon.

Le *Mirabeau*, statue placée au palais de Justice d'Aix, fut son œuvre la plus remarquée. Signalons encore : les bustes de *Bailly*, de *Félicien David*, de *Condorcet*, de *Diderot*, *la jeune fille à la source*, qui est au musée du Luxembourg ; l'*Oiseleur*, l'*Autour et l'alouette*, *Jochabed, mère de Moïse*, *Ils n'ont plus de mère*, *Mireille*. Au Salon de 1865, l'Empereur lui acheta le *Berger Lycidas sculptant le bout de son bâton*, qui fut placé aux Tuileries.

Parmi les monuments dont il l'auteur, il faut citer le monument de Condorcet, à Bourg-la-Reine, et celui de Rabelais, à Meudon. Il était l'un des fondateurs de l'association méridionale des *Cigaliers*.

Un nouvel opéra de Charles Gounod

M. Charles Gounod travaille en ce moment à un grand-opéra en 4 actes et 7 tableaux qu'il destine à l'Opéra-Comique.

Cet ouvrage sera intitulé *Charlotte Corday*.

Le poème sera écrit par MM. D'Ennery et Armand Silvestre.

La prétendue retraite du Négus

Le *Daily Chronicle* reçoit de Rome l'étonnante dépêche suivante : « La nouvelle télégraphiée de Massouah, que le Négus s'est retiré dans l'intérieur de l'Abyssinie, produit à Rome un vif désappointement. »

En effet, l'occasion depuis si longtemps cherchée par l'Italie, de se rencontrer avec les Abyssins et de venger le massacre de Saati, se trouve encore reculée. Si le Négus persiste à ne pas vouloir se rencontrer avec les troupes du général San Marzano, il n'est pas improbable que le gouvernement mette fin à l'expédition et rappelle une partie des troupes en ce moment à Massouah.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Les droits d'entrée des tissus de laine au Mexique

Voici quels sont, sur les tissus de laine, les droits actuellement en vigueur à la douane Mexicaine :

	Piastres
N° 74. Tapis sergés de tissus lisse ou croisé par mètre carré	0 75
N° 75. Tapis de laine ras, avec trame en chanvre ou de toute autre matière par mètre carré	1 10
N° 76. Tapis-tripo ou laine, ras ou vetoute, avec trame en chanvre ou toute autre matière par mètre carré	1 60
N° 77. Tapis en laine filée avec trame en chanvre ou toute autre matière par mètre carre	0 90
N° 78. Tissus de laine non dénommés et non bordés, par kil. légal	2 25
N° 79. Tissus de laine non dénommés, bordés de toute autre matière que d'or et d'argent, par kilog. légal	3 50
	Cote par kil. net Piastres
N° 81. Chaussettes, bas, caleçons et chemises en laine à jour et tous les articles à jour ou d'estame en laine qui ne seraient pas spécifiés quand même ils seraient ornés de soie ou d'un métal qui ne soit ni or ni argent	2 10
N° 82. Caleçons et chemises en flanelle ou d'un tissu analogue avec ou sans ornements en soie.	2 10
N° 84. Coupons de drap demi-confectionnés avec ou sans broderie, en laine ou en laine ou coton, avec ou sans rubans de soie et dentelles de coton, de lin ou de laine, pour dames et fillettes	2 50
N° 85. Coupons de drap demi confectionnés avec brodure en soie et avec ou sans ornements en laine et en soie en coton et soie ou en soie pure, pour dames et fillettes	3 80
N° 86. Gilets et vestons en laine tricotés à jour.	1 40
N° 90. Feutre de laine, dont le mètre carré pèse 350 grammes et au-dessus	0 25
N° 91. Feutre de laine pour machines quand il ne vient pas avec celles-ci	0 06
N° 93. Gants en laine en toutes dimensions et couleurs non doublés	4 50
N° 94. Gants de laine en toutes dimensions et couleurs, doublés	2 00
N° 96. Filés de laine de toutes couleurs.	1 90
N° 97. Laine en toison	0 13
N° 98. Laine cardée	0 20
N° 101. Châles en laine de n'importe quel tissu qui ne soit pas à jour, avec bordures, dessins ou broderie en soie, etc.	5 50
N° 103. Rebozos (châles) en laine et tissus imprimés, jaspés, etc., avec dessins ou ouvrages qui les imitent, ayant jusqu'à 26 fils par 1/2 centimètre carré par mètre carré	1 45
N° 104. Rebozos en laine comme ci-dessus, ayant de 26 à 38 fils par 1/2 centimètre carré, par mètre carré.	2 20
N° 105. Elastique en laine, caoutchouc ayant plus de 4 centimètres de largeur, par kilogrammes	0 80
N° 106. Confections et ses diverses parties en tissus de laine de toute espèce, avec ou sans ornement ou doublures, par kilogramme net.	5 50
N° 107. Tissus de laine découpés en pièces, pour costume, kilog. net	4 50
N° 108. Sarapes (couvertures) en laine, imitation de ceux de Satillo, par mètre carré.	8 80
N° 109. Tissu de laine dont le mètre carré ne dépasse pas 100 grammes, par kilog. net.	2 75
N° 110. Tissus de laine dont le mètre carré pèse de 100 à 250 grammes	1 50
N° 111. Tissus de laine dont le mètre carré pèse de 250 à 450 grammes	3 »
N° 112. Tissus de laine dont le mètre carré pèse de 450 à 600 grammes	2 50
N° 113. Tissus de laine dont le mètre carré pèse 600 grammes.	2 00
N° 114. Galons, cordons et rubans en laine et caoutchouc, mesurant jusque 4 centimètres de largeur	2 »

Laines

Anvers, 23 janvier.

Vente publique de laines. — (Première séance). — La première série de nos ventes publiques trimestrielles de cette année, a commencé aujourd'hui.

A la séance de ce jour il a été offert 1.156 balles de laine de diverses provenances, dont 595 balles ont été vendues.

Les acheteurs sont assez nombreux et les offres se font avec entrain. Les prix payés comparés à ceux de la vente publique de novembre, dénotent une hausse de : 10 centimes pour laines de Buenos-Ayres et 15 cent. pour les Montevideo.

Les agneaux de ces provenances sont négligés.

J. J. Melges.

Le Havre, 23 janvier.

Il a été traité 50 balles de laine d'Espagne, pelades, à fr. 137.50 les 100 kilog.; 139 b. du Chili, en suint, à fr. 145 et 10 b. de Smyrne, en suint, à fr. 120.

Marseille, 21 janvier.

On a vendu 150 balles de laine Khorassan, à fr. 155; 57 b. d'Alger, à fr. 100 et 28 b. Angora, à fr. 110.

Marchés anglais

Bradford, 19 janvier.

Laine. — La sensation est réellement plus calme dans le marché sans dépression sur les prix. Tous les marchands constatent moins de bon vouloir chez leurs clients pour acheter mais il est reconnu que les stocks sont partout légers et ce qui reste est pour la plupart laissé aux mains de ceux qui peuvent les tenir.

Le commerce de Botany est peu actif, peu d'affaires seront negociées avant les ventes de Londres.

Le mohair est à l'avantage des acheteurs.

Fils. — La fermeté continue de la laine élève une difficulté parmi les filateurs. Ils constatent moins de demande des maisons d'expédition et quelques uns de leurs derniers contrats expirent.

Cependant les acheteurs refusent de suivre l'avance dans les cours, le cours du marché rendant les filateurs incapables de toute concession. Non seulement dans les fils de laine il y a moins d'affaires mais les commandes de mohair sont retardées. Dans les fils de Botany les filateurs de doubles fils se plaignent de la « dearth » des nouvelles affaires.

Tissus. — Quelques commandes réitérées de fabrication pour robes de la part des marchands du pays dont les voyageurs sont de retour. Le commerce étranger est médiocre et les marchands souffrent de l'irrégularité des « remittances ».

Les fabricants de drap pour vêtements sont bien occupés avec les contrats récents.

Halifax, 21 janvier.

Le marché est ferme, mais calme. La quantité de laine changeant de main est faible, les consommateurs préférant attendre le résultat des ventes prochaines de Londres.

Les stocks des « Staplers » sont légers et les prix bien maintenus pour la plupart des genres des laines fortes, la fermeté est bien marquée. Dans quelques quartiers les prix semblent devenir plus doux quant aux « Skin » laines, à cause des amples provisions qui arrivent au marché, en général les cours sont maintenus.

Le fil est calme excepté pour l'exportation et la demande intérieure est plus faible cette semaine.

Les pièces ont montré peu de changement, peut-être les affaires sont-elles un peu plus calmes.

Richmond, 21 janvier.

La meilleure laine : 8 et 9 d. la livre ; de seconde classe : 7 et 7 1/2 d. ; Scotch 5 et 6 d.

Glasgow, 21 janvier.

MM. F. H. Leod et fils disent : La condition du marché de laine n'a pas changé depuis la semaine dernière. Depuis la hausse des prix de décembre, les affaires ont graduellement faibli et si une légère concession sur les prix courants d'alors pouvait être obtenu, les affaires pourraient s'améliorer. Les stocks sont bas cependant et les détenteurs par là même très fermes.

Les ventes publiques commenceront ici la semaine prochaine, mais une quantité très limitée de laine sera offerte.

Canterbury, 21 janvier.

La laine de Kent n'est achetée que pour la consommation. Les spéculateurs ne se décideront pas à acheter, vu les taux aussi fermes qu'ils le sont.

Les stocks de divers producteurs dans cette partie de Kent se sont écoulés ce mois-ci. Les prix d'aujourd'hui ne sont que 10 d. pour les meilleures toisons.

Magasins généraux de Roubaix

Mouvement de la semaine du 16 au 21 Janvier

	Colis	Poids	Valeurs
Entrées	792	112.359	349.685
Sorties	1.559	190.337	753.985
Totaux	2 351	302.696	1.103.670

Valeur assurée : 4.800.000 francs

Expéditions et réceptions par fer pour la Condition publique (en exécution du traité passé avec la ville de Roubaix, le 23 décembre 1886)

	Colis	Poids	Wagons
Arrivages	75	8.382	3
Expéditions	430	48.944	18
Totaux	505	57.326	21

Entrepôt de Tourcoing

	Colis	Kilos	Valeurs
Entrées	1.013	283.747	503.760
Sorties	1.209	292.130	528.100
Totaux	2.222	575.877	1.031.860

Valeur assurée : 1.100.000 francs

Roubaix, le 23 janvier 1888.

Le Directeur des Magasins généraux,
P. Fulgence.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les funérailles de M. Isidore Roche, ingénieur, officier d'académie, président de la société municipale de gymnastique et de tir *la Roubaisienne*, vice-président de l'association régionale du Nord et du Pas-de-Calais, ont été célébrées mardi matin, en l'église Saint-Christophe à Tourcoing.

L'assistance, nombreuse, était composée en majeure partie de Roubaisiens. M. Roche, du reste, n'habitait Tourcoing que depuis quelques mois.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Alfred Pécher, officier d'académie, vice-président de la *Roubaisienne*, Galland, président de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, Dewilde, président de la société de gymnastique d'Arras, Victor Barrez, officier d'académie, sous-chef de la *Grande-Harmonie*, Destombe, ancien élève de Châlons, ami du défunt, et Gabriel Meillassoux, trésorier de la *Roubaisienne*.

Dans l'assistance nous avons remarqué M. Julien Lagache, maire de Roubaix, et MM. Vinchon et Paul Wattinne, adjoints, Deplechin de Lille, ancien président de l'association, Gravet, d'Avesnes, secrétaire de l'association, rédacteur en chef du *Carabinier Gymnaste* de Tourcoing, Emile Frère, directeur de ce journal, Henri Segard, président de la *Patriote* de Croix, Dessauvages.]

La *Roubaisienne*, au grand complet, assistait aux funérailles de son president. Venaient ensuite des délégations de la *Grande-Harmonie*, de la *Fanfare Delattre*, de la *Patriote* de Croix, de la *Renaissance*, de Marcq-en-Barœul, du bataillon scolaire de Lille, ce dernier sous la conduite de M. Bouchery.

De nombreuses couronnes ont été offertes, entre autres par la *Grande-Harmonie*, la *Fanfare Delattre*, le bataillon scolaire, le *Patriote*, l'association regionale des gymnastes, les anciens gymnastes, les anciens patrons de M. Roche, MM. Amédée Prouvost, les contre-maîtres de la maison, les ouvriers, les anciens élèves de Châlons, amis du défunt.

Nous devons citer en première ligne celle de la *Roubaisienne*, qui était superbe. Tout en violettes elle était garnie dans le haut d'un bouquet de fleurs artificielles d'une extrême fraîcheur de tons, et fort bien composé.

Il était midi quand la cérémonie religieuse a pris fin. Le cortège s'est dirigé vers l'avenue de la République, et à une heure un quart le corbillard entrait dans le cimetière de Roubaix.

M. Alfred Pécher a pris le premier la parole sur la tombe. Voici son discours :

« Messieurs,
» Mes chers Gymnastes,

» Roche est mort !

» Tel est le bruit qui s'est répandu dimanche, avec la rapidité des mauvaises nouvelles.

» Hélas ! il n'était que trop fondé.

» Roche le patriote, Roche le vaillant parmi nous, est tombé vaincu, terrassé presque subitement par la maladie.

» Oui ! Roche, que nous avons connu si fort et si énergique, qui paraissait si plein de santé et de vie, qui, il y a quelques mois, présidait notre 8e fête régionale, Roche est mort.

» Quel coup terrible pour nous !

» Quelle perte irréparable pour sa vieille mère, pour sa jeune femme, pour ses pauvres enfants !

» Quel vide dans les rangs de la *Roubaisienne*.

» Gymnastes, vous ne verrez plus votre cher président à vos côtés; vous n'entendrez plus ses encouragements, ce n'est plus lui qui vous conduira à la victoire; ce ne sera pas lui qui rendra au président de l'Association Régionale, le drapeau que celui-ci lui remettait il y a quelques mois et qu'il était si fier de recevoir.

» Vous n'entendrez plus prononcer ces discours, où sa voix mâle et énergique sonnait comme une trompette, où revenaient à chaque phrase les mots : Courage et Patrie !...

» C'est à ses funérailles que cette foule sympathique, que ces nombreuses délégations assistent.

» Cette tombe que l'on a creusée c'est la sienne ! Ce cercueil qui est à nos pieds, c'est le sien !

» Il est mort au moment où il allait pouvoir jouir des fruits de sa longue expérience industrielle et de ses études.

» Il s'était sacrifié à la gymnastique, et quoiqu'ayant quitté la flotte depuis longtemps, il continuait à servir son Pays, en préparant des soldats pour le défendre.

» Il avait « sa devise », comme il aimait à le dire : Ma Patrie, ma famille, mes gymnastes !

» Camarades, que cette devise soit la vôtre ; pénétrez-vous en, burinez-là dans vos cœurs, et si le jour du danger venait, faites comme eût fait votre cher président. En agissant ainsi vous prouverez que vous ne l'oubliez pas ; que celui que vous pleurez, tient toujours la meilleure place dans vos souvenirs et dans vos cœurs.

» Adieu Roche ! mon cher camarade ! Nous n'oublierons jamais les services que tu as rendus à notre patriotique institution ; ta mémoire sera vénérée par nous, par tous ceux qui t'ont connu, car tu étais un grand cœur, un patriote et un honnête homme.

» Adieu, Roche, adieu cher Président, adieu ! »

Puis, M. Galland s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Devant cette tombe prématurément ouverte, où bientôt disparaîtra dans la nuit éternelle, les restes de ce grand patriote, dont je fus l'ami et le confident, un angoisse terrible m'oppresse.

» Frappé dans mes sentiments d'affection, blessé dans mes espérances patriotiques, privé de ce concours si dévoué; je sens comme le vide se faire, autour de moi, un vertige m'égarer ; mais, mon devoir m'apparaît ; je l'aperçois, dans ce drapeau qu'entoure cette jeunesse à qui Roche voulait communiquer les grandes vertus dont son âme était pleine ! Dans ce foyer où la douleur accable une vieille mère, une épouse éplorée, des orphelins à qui je dois les consolations de l'hommage public rendu à leur cher mort ! Dans cette vision où l'image de la Patrie, apparait lui posant une couronne de lauriers sur la tête et me montrant l'Alsace et la Lorraine en deuil !

» Qui pouvait croire, que cet homme si plein de vigueur, il y a quelques mois à cette grande fête de Roubaix dont il avait été l'organisateur, était déjà guetté par la mort ?

» Que cette voix allait s'éteindre à jamais qui faisait vibrer alors tous les cœurs, au moment où saisissant le drapeau de l'association, il s'écriait dans une attitude de défi. « camarades, ce drapeau est celui de la France, vous devez le défendre jusqu'à la mort ? » Hélas ! Roche n'est plus ! La mort stupide a brisé sa carrière, au moment où il allait mettre à profit pour un brillant avenir, l'expérience durement acquise dans cette vie de labeurs, que je vais rappeler à grands traits.

» Roche était né à Saint-Pierre-le-Moutiers. Après de brillantes études il fût reçu à l'école de Châlons.

» Un cœur trempé comme le sien avait soif de luttes, en sortant de Châlons, il entra dans la marine comme mécanicien.

» Le déchaînement des tempêtes, la mort en face ! voilà ce qu'il cherchait, voilà ce qu'il voulait, mais pas de cette mort tortueuse et lâche qui est venu le frapper par derrière.

» Vint l'année terrible avec son sinistre cortège de cruelles déceptions, de défaillances et de trahisons. Roche avait fait largement son devoir, faut-il le rappeler, mais son cœur de patriote, malgré ses souffrances avait bien vite repris son élan. Eclairé par son patriotisme, il comprit que la source de nos actes avait été dans l'abandon de l'éducation de la jeunesse française, et qu'il fallait préparer des générations nouvelles à l'âme grande et fière, au corps robuste, pour rendre à la patrie sa grandeur passée.

» Il se trouva au premier rang de ceux qui tentèrent et réussirent à fonder ces nombreuses sociétés de gymnastique et de tir, qui sont autant de foyers de patriotisme ; et un peu plus tard, il fut fondateur de l'association régionale dont il était vice-président.

» Le gouvernement voulut récompenser son dévouement à l'éducation nationale et lui conféra les palmes académiques en 1886, à l'occasion de la fête fédérale de Nantes.

» Certes, par son âge et l'ancienneté des services rendus, la première place lui appartenait, mais dans le cercle intime de notre comité, où une confiance mutuelle et la similitude des idées nous réunit, il ne peut y avoir et il n'y a pas de compétitions. Roche refusa la Présidence ; personne ne lui demanda ses raisons : nous savions tous que ce n'était pas à la crainte des responsabilités qu'il cédait ; cela nous suffisait.

» Dans nos conseils son autorité était grande. Il apportait dans nos discussions la sûreté de son jugement, la chaleur de sa conviction, et cette mâle franchise, qui n'a jamais provoqué que le sourire. Il s'y montrait l'homme du devoir. Sa maxime était : « *Fais ce que dois, advienne que pourra.* »

» Nous perdons un précieux collègue; nous perdons un ami fidèle entre tous.

» Certes, la blessure faite à notre amitié est profonde mais comment définir celle qui accable sa vieille mère et sa jeune épouse.

» Combien la piété filiale va manquer à cette vénérable femme !

» Il semble qu'à cet âge, le cœur n'ait plus en lui-même la force d'impulsion nécessaire à la vie et qu'il ne batte que par le courant magique de l'affection des enfants.

» Cherchez sur les joues roses de vos petits enfants les baisers qui réchaufferont votre cœur.

» La digne compagne de votre fils entourera aussi d'attentions respectueuses votre vieillesse, et vos croyances vous soutiendront dans vos espérances.

» Vous, jeune femme, pour laquelle la destinée est si cruelle, je le sens, il n'est pas de consolations à à votre douleur.

» Vous avez apprécié, mieux que qui que ce soit, tout ce qu'il y avait d'honnête et de délicat dans cette nature d'élite : cette séparation violente, ce malheur immérité vous a vaincue, et cependant c'est encore la volonté d'outre-tombe que j'accomplis en vous disant : relevez-vous !

» De grands devoirs vous attendent !

» L'avenir de vos enfants repose sur vous seule, maintenant, mais j'en suis sur, le souvenir de votre mari vous servir, car ceux qui sont ici, sont d'autant d'amis sur le dévouement desquels, vous pouvez compter.

» Pauvres orphelins, vous ne pouvez comprendre l'étendue de votre malheur. Peut-être que plus tard, moi et les autres, nous ne serons plus là pour vous parler des vertus de votre père.

» Conservez cette page, où sa vie vous est donnée en exemple et comme l'héritage le plus précieux ; grandissez en vous fortifiant comme lui, dans la passion du bien et des grandes et nobles idées qui ont enflammé son cœur.

» C'est l'ami et le confident de votre père qui vous le demande, car il vous le dit, c'est là l'espérance qui a salué votre naissance.

» Cher ami,

» Je t'adresse au nom des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, un suprême adieu. Notre œuvre ne périra pas ; je te le promets ; ton souvenir restera là pour nous dire de t'imiter. Ta mort laisse au milieu de nous un vide immense que je n'ose appeler irréparable car tu me le reprocherais.

» Je sais quelles auraient été tes volontés, s'il m'avait été donné d'approcher de ton lit de douleurs au moment suprême. Tu m'eus dit : « N'oublie pas que je meurs comme un soldat sur le champ de bataille. »

» Oui c'est bien ainsi que tu tombes cher ami ! Ta place fait un grand vide, mais nous te survivrons, et je crie à notre phalange : « Serrez les rangs et en avant !

» Adieu Roche ! Adieu ! »

Nous avons annoncé hier la mort d'un de nos jeunes concitoyens, M. Alfred Gallois, qui appartenait à l'infanterie de marine et qui a succombé à Dakar, aux suites de la fièvre jaune.

Contrairement à ce qui a été dit, le pauvre jeune homme n'avait pas contracté cette terrible maladie pendant la traversée. Il était arrivé au Sénégal en parfaite santé. Bientôt après, il était envoyé en mission à Dakar. C'est là qu'il est mort, le 1er janvier, c'est-à-dire à l'heure où sa famille se réjouissait et où l'on buvait à la santé de l'absent...

Il y a quelque temps, M. Gallois père, inquiet d'être sans nouvelles de son fils, avait écrit à son colonel. Quelques jours après, il recevait une missive de son fils qui s'était croisée avec la sienne. Nous avons lu, non sans émotion, cette touchante lettre : Après avoir rassuré ses parents, il leur disait : « J'espère, pour le mois d'août, être rentré en France. »

Le lendemain du jour ou M. Gallois avait reçu ces nouvelles, il était mandé chez le commissaire de police de son quartier ; et, là, on lui donnait communication de la réponse du colonel. Cet honorable officier s'était empressé de faire savoir au ministère de la marine qu'Alfred Gallois se portait bien et n'avait encouru aucune punition.

M. Gallois revint chez lui fort heureux. Sa joie fut de courte durée. Quelques jours plus tard, le bruit se répandit en ville que son fils était mort. Prévenu de ce bruit, M. Tilman, curé de Sainte-Elisabeth, se rendit aussitôt chez M. Gallois qui lui transmit les bonnes nouvelles arrivées de deux côtés différents. M. le curé en conclut que le bruit était faux et se hâta d'en prévenir les personnes qui le lui avaient communiqué.

Pourtant, cette nouvelle courait avec persistance, et les malheureux parents étaient en proie à la plus cruelle incertitude. Le beau-frère de M. Gallois se rendit à la mairie. C'est alors qu'il apprit que la triste nouvelle n'était que trop vraie.

Le colonel avait eu la délicate attention de recommander qu'on l'annonçât à la famille avec tous les ménagements possible.

On juge du désespoir de cette honorable famille. Nous tenons à lui exprimer ici notre profonde et douloureuse sympathie. Cette sympathie, nous le savons, est éprouvée par tous nos concitoyens.

Alfred Gallois était universellement aimé et estimé. Le vénérable abbé Tilman l'a recommandé hier aux prières de ses paroissiens. Un service sera célébré mercredi prochain. Déjà, le principal du collège de Roubaix a dit la messe à l'intention de son ancien élève.

Depuis trois semaines que le pauvre Alfred Gallois est mort, c'est la première fois peut-être que l'on prie pour lui... Je me trompe : de nombreux catholiques prient chaque jour pour tous les morts et, notamment pour ceux qui ont succombé à l'ombre du drapeau sacré de la patrie. G. D.

Le pont St-Vincent de Paul. — Nos lecteurs savent combien nous avons fréquemment appelé l'attention sur les entraves qu'apportent à la circulation des voitures et le danger que présentent pour les piétons et surtout pour les enfants le peu de largeur du pont St-Vincent de Paul et l'insuffisance des garde-corps à claire-voie.

A la fin de 1886, une pétition revêtue de plus de 200 signatures, demandait à l'administration municipale l'élargissement de ce pont. La chambre de commerce appuya cette pétition.

Déjà, l'administration municipale, prenant l'initiative, avait exprimé à la Compagnie du Nord le désir que l'élargissement du pont St-Vincent-de-Paul eut lieu en même temps que la construction de la nouvelle gare; et la Compagnie avait répondu qu'elle était prête à étudier et à exécuter le remaniement de cet ouvrage... pourvu que la ville s'engageât à en supporter la dépense intégrale. Nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer à nos lecteurs, la ville était ici, comme dans la question de la gare, comme dans celles du viaduc de la rue des Arts, à la merci de la Compagnie. Elle ne pouvait obtenir quelque chose qu'à beaux deniers comptants. Les 3e et 1re commissions furent chargées par le Conseil municipal de poursuivre l'étude de ce projet. Elles admirent le principe (il n'y avait pas possibilité de faire autrement) du remaniement du pont aux frais de la ville, demandèrent que sa largeur fut portée à quinze mètres, c'est-à-dire doublée, comprenant une chaussée de huit mètres et des trottoirs de trois mètres et demi ; que, de plus, les côtés fussent protégés par un rideau métallique.

Toutefois, pour éviter d'engager la responsabilité de la ville dans les accidents qui pourraient se produire, elles proposèrent de confier l'exécution des travaux à la Compagnie, et engagèrent l'Administration à négocier avec elle sur cette base.

En juin dernier, M. l'Ingénieur en chef, Boucher, informait M. le Maire que le coût approximatif de l'ouvrage s'élèverait à 46,000 fr. Ce chiffre parut élevé aux commissions, qui prièrent M. Boucher de le réviser, ce qui fut fait. La somme fut, de ce chef, réduite à 42,000.

Enfin, le devis estimatif reçu le 16 novembre dernier, a estimé la dépense totale à 39,000 francs, non compris les frais de pavage de la chaussée et des trottoirs qui restent à la charge de la ville. Cette somme se décompose ainsi :

Déblais et fouilles	451
Maçonnerie	15.752
Tablier métallique et pose	15.565
Remaniement de voie	500
Somme à valoir pour imprévus	3.182
Frais généraux 10 0/0 environ	3.550
Total	39.000

Le Conseil a accepté les termes généraux d'une convention passée entre la ville de Roubaix et la Compagnie du Nord. Le projet en a été transmis à la préfecture et au ministère.

On peut espérer que les pièces reviendront prochainement et que les travaux pourront être commencés, au début du printemps.

M. Carnot à Roubaix. — Un de nos confrères annonce que M. le Président de la République a l'intention de faire un voyage dans le Nord, au commencement d'avril.

M. Carnot visitera notamment Roubaix, Lille, Douai et Dunkerque.

Le « Cirque d'Amateurs ». — Il n'y a eu qu'une différence entre la représentation de samedi et celle d'hier ; c'est que le public s'est montré encore plus enthousiaste. La salle était comble.

Tous les artistes ont été chaleureusement applaudis.

Les deux recettes formeront un total d'environ vingt-mille francs. On voit que le résultat est magnifique. Nous sommes heureux de le constater — et pour les pauvres et pour les généreux amateurs qui ont déployé tant de zèle et de persévérance.

Nous avons nommé les artistes dans notre précédent article ; nous devons maintenant une mention au comité : M. Emile Bossut, président, M. Eugène Cordonnier, vice-président, M. Georges Catteau, régisseur, M. Léon Dillies, secrétaire ; puis les commissaires : MM. Gustave Wattine, Louis Dillies, Albert Druon, Henri Glorieux, Ed. Ribaucourt, Maurice Bossut, Léon Lefebvre, Auguste Lefrançois, Richard Desrousseaux fils.

Une fête de ce genre n'est pas commode à organiser. Il y a bien des froissements à éviter, bien des difficultés à aplanir.

Ces messieurs y ont réussi.

Nous voudrions citer les numéros qui ont été le plus applaudis, lundi soir, mais, en vérité, la chose serait malaisée. Le public a fait à tous le plus chaleureux accueil. Si on l'avait écouté, chaque exercice aurait été bissé et la représentation aurait fini aux premières lueurs de l'aube. G. D.

Le Tombola du « Cirque d'Amateurs. » — On sait que le comité avait organisé une tombola. Il avait mis en loterie l'étalon syrien que M. Georges Villaert a présenté en liberté.

C'est M. Albert Heyndrickx qui l'a gagné.

Les règlements d'atelier. — Nous avons parlé, à différentes reprises, d'un différend survenu, à propos du règlement d'atelier, entre M. Dhalluin-Lepers et l'un de ses ouvriers. L'affaire, on le sait, a été plaidée devant le Tribunal de Commerce de Roubaix.

Le jugement a été rendu lundi. Nous en donnons plus loin l'analyse.

Commissions municipales. — Les 2e et 1re commissions se réuniront mercredi 25 janvier, à cinq heures, pour examiner l'ordre du jour suivant :

Création d'une école commerciale: ateliers de travaux manuels.

Attaque nocturne. — On croit être sur les traces des individus qui ont attaqué lundi matin, M. Aimable Nottegheim. Ce dernier, qui est marié et père de famille, a dû s'aliter par suite de ses blessures. Celle de la tête présente quelque gravité.

Un commencement d'incendie. — Hier, vers cinq heures du soir, un commencement d'incendie s'est produit dans une chambre du premier étage du n° 20 de la cour Capart, rue des Longues-Haies. Le locataire de cette maison, J.-B. Franchomme, était absent. Les voisins, ayant aperçu de la fumée, durent enfoncer la porte pour pénétrer dans la maison ; ils parvinrent à éteindre assez rapidement le feu qui avait pris naissance dans la paillasse du lit. Les dégâts sont insignifiants. La cause est inconnue.

A l'hôpital ! — « *J'y entrerai quand même* » disait lundi Louis Serouille à la porte de cet établissement. Il était ivre. Le bruit qu'il faisait attira un agent qui lui fit remarquer que, pour entrer à l'hôpital, il fallait un billet. Serouille n'entendit rien et insulta l'agent. Celui-ci le conduisit... au dépôt.

Une série d'arrestations. — Les arrestations ont été nombreuses hier. J-B. Carbonnel, terrassier, se battait avec son ami Schwerhziger, rue Neuve ; ils ont été arrêtés. Deux autres individus, C. Delporte et Paul Vanutrion, ont été conduits au poste par le même délit commis rue de Mouveaux.

On a amené ensuite Joseph Verstraete pour infraction à un arrêté d'expulsion ; Romain Fiscener, pour ivresse, rue de Turenne; L. Descamps pour ivresse et injures aux agents ; Bernard Depon, pour coups et blessures envers Maria Malot, et enfin Joseph Gimbel pour mendicité.

Un accident. — Un ouvrier. J.-B. Helfert, passait, hier, dans l'après-midi, rue de Tourcoing,

---

FEUILLETON DU 25 JANVIER. — 4 —

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

PAR OCTAVE FEUILLET

(SUITE)

Vaine précaution, monsieur le marquis, et je pourrais dire avec précaution cruelle d'une amitié mal inspirée, car cette clause fatale ne fit que préparer à celle dont elle devait souvegarder le repos ses plus insurmontables tourments, — j'entends ces luttes, ces querelles, ces violences dont l'écho dut frapper vos oreilles plus d'une fois, et dans lesquelles on arrachait lambeaux par lambeaux à votre malheureuse mère le dernier héritage, le pain de ses enfants !

— Monsieur, je vous en prie !

— Je m'incline, monsieur le marquis... Je ne parlerai que du présent. A peine honoré de votre confiance, mon premier devoir, monsieur, était de vous engager à n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la succession embarrassée qui vous était échue.

— Cette mesure, monsieur, m'a paru outrageante pour la mémoire de mon père, et j'ai dû m'y refuser.

M. Laubépin, après m'avoir lancé un de ces regards inquisiteurs qui lui sont familiers, a repris : — Vous n'ignorez pas, apparemment monsieur, que, faute d'avoir usé de cette faculté légale, vous demeurez passible des charges de la succession, lors même que ces charges en excèderaient la valeur. Or, j'ai actuellement le devoir pénible de vous apprendre, monsieur le marquis, que ce cas est précisément celui qui se présente dans l'espèce. Comme vous le verrez dans ce dossier, il est parfaitement constant qu'après la vente de votre hôtel à des conditions inespérées, vous et mademoiselle votre sœur resterez encore redevables envers les créanciers de monsieur votre père près d'une somme de quarante-cinq mille francs.

Je suis demeuré véritablement atterré à cette nouvelle qui dépassait mes plus fâcheuses appréhensions. Pendant une minute, j'ai prêté une attention hébétée au bruit monotone de la pendule, sur laquelle je fixais un œil sans regard.

— Maintenant, a repris M. Laubépin après un silence, le moment est venu de vous dire, monsieur le marquis, que madame votre mère, en prévision des éventualités qui se réalisent malheureusement aujourd'hui, m'a remis en dépôt quelques bijoux dont la valeur est estimée à cinquante mille francs environ. Pour empêcher que cette faible somme, votre unique ressource désormais, ne passe aux mains des créanciers de la succession, nous pouvons user, je crois, du subterfuge légal que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

— Mais cela est tout à fait inutile, monsieur. Je suis trop heureux de pouvoir, à l'aide de cette appoint inattendu, solder intégralement les dettes de mon père, et je vous prierai de le consacrer à cet emploi.

M. Laubépin s'est légèrement incliné. — Soit, a-t-il dit ; mais il m'est impossible de ne pas vous faire observer, monsieur le marquis, qu'une fois ce prélèvement opéré sur ce dépôt qui est dans mes mains, il ne vous restera pour toute fortune, à Mlle Hélène et à vous, qu'une somme de quatre à cinq mille livres, laquelle, au taux de l'argent, vous donnera un revenu de deux cent vingt-cinq francs. Ceci posé, monsieur le marquis, qu'il me soit permis de vous demander, à titre confidentiel, amical et respectueux, si vous avez avisé à quelques moyens d'assurer votre existence et celle de votre sœur et pupille, et quel sont vos projets ?

— Je n'en ai plus aucun, monsieur, je vous l'avoue. Tous ceux que j'avais pu former sont inconciliables avec le dénûment absolu où je me trouve réduit. Si j'étais seul au monde, je me ferais soldat ; mais j'ai ma sœur, et je ne puis souffrir la pensée de voir la pauvre enfant réduite au travail et aux privations. Elle est heureuse dans son couvent ; elle est assez jeune pour y demeurer quelques années encore. J'accepterais du meilleur de mon cœur toute occupation qui me permettrait, on me réduisant moi-même à l'existence la plus étroite, de gagner chaque année le prix de la pension de ma sœur, et de lui amasser une dot pour l'avenir.

M. Laubépin m'a regardé fixement. — Pour atteindre cet honorable objectif, a-t-il repris vous ne devez pas penser, monsieur le marquis, à entrer à votre âge dans la lente filière des administrations publiques et des fonctions officielles. Il vous faudrait un emploi qui vous assurât dès le début cinq ou six mille francs de revenu annuel. Je dois vous dire que, dans l'état de notre organisation sociale, il ne suffit nullement d'avoir la main pour trouver ce *desideratum*. Heureusement j'ai à vous communiquer quelques propositions vous concernant qui sont de nature à modifier dès à présent, et sans grand effort, votre situation. — Les yeux de M. Laubépin se sont attachés sur moi avec une attention plus pénétrante que jamais et il a continué : — En premier lieu, monsieur le marquis, je serai près de vous l'organe d'un spéculateur habile riche et influent ; ce personnage a conçu l'idée d'une entreprise considérable, dont la nature vous sera expliquée ci-après, et qui ne peut réussir que par le concours particulier de la classe aristocratique de ce pays. Il pense qu'un nom ancien et illustre comme le vôtre, monsieur le marquis, figurant parmi ceux des membres fondateurs de l'entreprise, aurait pour effet de lui gagner des sympathies dans les rangs du public spécial auquel le prospectus doit être adressé. En vue de cet avantage, il vous offre d'abord ce qu'on nomme communément une prime, c'est-à-dire une dizaine d'actions à titre gratuit, dont la valeur, estimée dès ce moment à dix mille francs, serait vraisemblablement triplée par le succès de l'opération. En outre...

— Tenez-vous en là, monsieur ; de telles ignominies ne valent pas la peine que vous prenez de les formuler.

J'ai vu briller soudain l'œil du vieillard sous ses épais sourcils, comme si une étincelle s'en fut détachée. Un faible sourire a détendu les plis rigides de son visage. — Si la proposition ne vous plait pas, monsieur le marquis, a-t-il dit en grasseyant, elle ne me plait pas plus qu'à vous. Toutefois j'ai cru devoir vous la soumettre. En voici une autre qui vous sourira peut-être davantage, et qui, de fait, est plus avenante Je compte, monsieur, au nombre de mes plus anciens clients un commerçant honorable qui s'est retiré depuis peu de temps, et qui jouit désormais paisiblement auprès d'une fille unique et conséquemment, adorée, d'une *aurea mediocritas* que j'évalue à vingt-cinq mille livres de revenu. Le hasard voulut, il y a trois jours, que la fille de mon client fût informée de votre situation j'ai cru voir, j'ai même du m'assurer, pour tout dire, que l'enfant, laquelle d'ailleurs est agréable à voir et pourvue de qualités estimables, n'hésiterait pas un instant à accepter de votre main le titre de marquise de Champcey. Le père consent et je n'attends qu'un mot de vous, monsieur le marquis, pour vous dire le nom et la demeure de cette famille..... intéressante.

— Monsieur, ceci me détermine tout à fait; je quitterai dès demain un titre qui dans ma situation est dérisoire, et qui en outre semble devoir m'exposer aux plus misérables entreprises de l'intrigue. Le nom originaire de ma famille est Odiot ; c'est le seul que je compte porter désormais. Maintenant, monsieur, en reconnaissant toute la vivacité de l'intérêt qui a pu vous engager à vous faire l'interprète de ces singulières propositions, je vous prierai de m'épargner toutes celles qui pourraient avoir un caractère analogue.

— En ce cas, monsieur le marquis, a répondu M. Laubépin, je n'ai absolument plus rien à vous dire.

En même temps, pris d'un accès subit de jovialité, il a frotté ses mains l'une contre l'autre avec un bruit de parchemins froissés. Puis il a ajouté en riant : — Vous serez un homme difficile à caser, monsieur M... maxime. Ah ! ah ! très difficile à caser. Il est extraordinaire, monsieur, que je n'aie pas remarqué plus tôt la saisissante similitude que la nature s'est plu à établir entre votre physionomie et celle de madame votre mère. Les yeux et le sourire en particulier... mais ne nous égarons pas et puisqu'il vous convient de ne devoir qu'à un honorable travail vos moyens d'exister que je vous demande quels peuvent être vos talents et vos aptitudes ?

— Mon éducation, monsieur, a été naturellement celle d'un homme destiné à la richesse et « l'oisiveté. Cependant j'ai étudié le droit. J'ai même le titre d'avocat.

— D'avocat ? ah diable ! vous êtes avocat ? Mais le titre ne suffit pas, dans la carrière du barreau pour que dans aucune autre, il faut, payer de sa personne...... et là...... voyons... vous sentez-vous éloquent, monsieur le marquis ?

— Si peu, monsieur, que je me crois tout à fait incapable d'improviser deux phrases en public.

— Hum ! ce n'est pas là précisément ce qu'on peut appeler une vocation d'orateur. Il faudra donc vous tourner d'un autre côté ; mais la matière exige de plus amples réflexions. Je vois d'ailleurs que vous êtes fatigué, monsieur le marquis. Voici votre dossier que je vous prie d'examiner à loisir. J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur. Permettez-moi de vous éclairer.

(*A suivre.*)

Octave FEUILLET.